

Nous appelons...

L'actuelle pandémie n'est certes pas encore la plus meurtrière de l'histoire. Bien d'autres l'ont hélas précédée : peste, choléra, grippe espagnole...mais elle constitue un épisode lourd de sens dans la longue série des catastrophes récentes : deux guerres mondiales, plusieurs crises économiques, accidents écologiques de plus en plus nombreux et violents.

Elle représente surtout la manifestation de l'impuissance des institutions à prévoir puis à protéger toute la population de la planète ; ce qui fonde pourtant la légitimité de tout pouvoir public.

Les instances mondiales, régionales ou locales n'ont pas eu la capacité de faire prévaloir, à temps, l'intérêt général, ce qui aurait permis sinon d'éviter, tout du moins de fournir les moyens de lutte adaptés, apportant la preuve évidente que la suprématie de l'intérêt privé est sans issue.

Nous appelons tous et chacun à agir pour que d'autres catastrophes de grande ampleur soient combattues à temps car **il est de l'intérêt de tous de protéger leur bien commun** : la Terre ; la protection de l'environnement ne consiste pas à sauvegarder la planète comme une pièce de musée intouchable, mais à permettre aux générations humaines futures d'y vivre en harmonie dans la nature ; l'Homme en étant l'un des éléments.

La concentration du bénéfice de la production des richesses entre les mains de quelques uns ne permet pas de répondre à cet enjeu primordial : pour survivre, l'humanité a besoin d'institutions pour régler son activité, dont la légitimité démocratique et l'autorité s'imposent à tous ; **l'accumulation de richesses au bénéfice d'un petit nombre au détriment de l'ensemble du reste des Hommes doit donc être déclarée illégitime.**

Le temps est venu de poser en principe général la prééminence de l'intérêt public exprimé et défendu par les représentants légitimes des Hommes. Seul doit échapper à la suprématie de tout pouvoir, qu'il soit public ou privé, ce qui ressortit aux choix philosophiques de chaque individu et de ses droits propres, dans la limite de ceux d'autrui.

Pour que l'intérêt public et la liberté individuelle soient ainsi garantis, encore faudrait-il que les institutions chargées de le satisfaire et de la protéger, soient adaptées en conséquence. Aussi...

Nous appelons à la rénovation de **quatre niveaux d'exercice de la puissance publique consentie démocratiquement** qui doivent servir de cadre à l'activité de tous, collectivités publiques ou privées comme individus :

- ***mondial***, pour tout ce qui ne peut être conçu qu'à ce niveau et imposé aux Hommes par eux-mêmes
- « ***régional*** » **au sens de zones** de la planète au sein desquelles la culture des peuples qui y vivent amènent ceux-ci à partager un projet commun
- ***national***
- ***local***

Dans la **zone** « **Europe** » ainsi définie, les institutions politiques doivent exclusivement reposer sur le consentement des peuples et fonctionner selon trois niveaux d'intégration, en forme de *cocarde* :

- un **niveau central**, dans lequel s'associent les pays européens déterminés à avancer vers plus d'intégration confédérale, puis fédérale.
- une **première couronne**, au sein de laquelle sont réunis les pays de culture européenne qui souhaitent participer au projet européen sans y abandonner leur autonomie.
- une **deuxième couronne** conçue pour associer des pays situés en périphérie de l'Europe et qui veulent partager un certain nombre de valeurs et de projets communs avec ceux des deux niveaux précédents, tout en appartenant à une autre zone « régionale » que l'europpéenne.

À l'intérieur du **territoire national français**, une organisation simplifiée et clarifiée doit être substituée à la confusion actuelle, qui reposera sur le principe de subsidiarité et composera une structure à trois niveaux de collectivités publiques; ces collectivités locales « nouvelles » étant libres de s'associer pour la satisfaction des besoins qui l'imposerait :

- **l'État**, chargé des compétences reconnues comme d'intérêt national ;
- **une quarantaine de départements** « nouveaux », remplaçant les régions actuelles et intégrant les départements existants ;
- **des communes « nouvelles »**, dont la taille et l'organisation correspondent au vécu des citoyens du XXIème siècle et non pas à celui de leurs ancêtres d'il y a plus de deux cents ans.

Les principes et les idées destinées à assurer le bien-être de l'Homme et la survie de son espèce sont exprimées dans de multiples Déclarations, Chartes, Traités voire Constitutions ; toutefois, **les instruments collectifs créés pour les mettre en œuvre ont démontré leur inefficacité dans des circonstances cruciales**. L'objectif commun doit être à présent de rassembler et coordonner ces textes mais surtout, de concevoir les institutions démocratiques communes, donc publiques, chargées de les appliquer et de les faire respecter.

Nous appelons à l'engagement de la réforme des institutions internationales et nationales existantes, en vue de l'application et du respect de ces principes et objectifs.

Signataires

Stéphane Béchy (89), Joël Boscher (35), Yves Camier (62), Hugues Clepkens (36), Patrice Girot (95), Nicolas Kada (38), Stéphane Pintre (06), Boris Pétrouff (94), Emile Tornatore (06); *citoyens*.

Adresse de courriel : nousappelons@orange.fr